

PREMIER MINISTRE

MISSION INTERMINISTÉRIELLE DE VIGILANCE
ET DE LUTTE CONTRE LES DÉRIVES SECTAIRES

LE PRÉSIDENT

N° 495

Paris, le 12 octobre 2007

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé une « lettre ouverte », datée du 5 octobre, reçue le 9 à la MIVILUDES.

Comme vous l'avez sans doute relevé, la requête de Monsieur le Président de la 8^{ème} chambre de la Cour d'Appel de Versailles portait sur la Fondation Ostad Elahi et non sur l'Association que vous présidez. J'ai donc rencontré à plusieurs reprises Maître François AMELI, représentant ladite fondation ainsi que plusieurs de ses membres et même Monsieur Bahram ELAHI en personne. Je n'avais aucune raison et aucun motif de vous déranger.

La Cour ayant souhaité être éclairée sur le faisceau d'associations et d'organismes dans lesquels se retrouvaient, avec des fonctions et responsabilités, diverses les mêmes personnes, l'association, au titre de laquelle vous me saisissez, se trouve incidemment citée.

J'ai communiqué en mains propres, exactement 24 heures après l'avoir remis à Monsieur le Président RIOLACCI, mon rapport à Maître AMELI, afin qu'il en ait connaissance exacte et qu'il l'utilise au mieux de ses intérêts.

Je n'ai pas manqué de faire part de vos observations à Monsieur de Député-Maire d'Asnières, mais il n'est pas dans mon propos d'aller au-delà de ce que l'institution judiciaire m'avait requis de produire.

Veillez, je vous vous prie, Monsieur le Président, agréer l'expression de ma considération très distinguée.



Jean-Michel ROULET
Préfet

Monsieur Bruno de BEAUREGARD
Président
Association des habitants, riverains et
usagers de la ZAC Métro et de ses environs
21 rue des Frères Chausson
92600 Asnières